



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

journées mondiales contre le SIDA

Question au Gouvernement n° 1474

Texte de la question

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

M. le président. La parole est à M. Jean François Mbaye.

M. Jean François Mbaye. Ma question, à laquelle je souhaite associer mes collègues du groupe d'études « Sida », s'adresse à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

La situation politique ne doit pas occulter les grands combats de notre siècle. Le 1er décembre avait lieu la journée mondiale de lutte contre le sida. Si cet événement confirme la constance de la mobilisation internationale, il vient également nous rappeler à regret que le sida sévit toujours.

En 2017, on estimait à environ 37 millions le nombre de personnes vivant avec le sida et à 2 millions le nombre de nouvelles contaminations à l'échelle de la planète. En France, 6 000 personnes ont découvert qu'elles étaient porteuses du VIH en 2016.

Nous ne pouvons nous satisfaire de ces chiffres alors même que l'éradication de l'épidémie est à portée de main. L'absence de vaccin doit nous inciter à investir sans relâche dans la recherche. Néanmoins, les moyens dont nous disposons, tant en matière de dépistage que de prévention, nous permettent d'ores et déjà de contenir l'épidémie.

Je souhaite ici relever l'initiative de Mme Buzyn visant à prévoir le remboursement de certains préservatifs. Toute action permettant d'inciter à recourir à ce moyen de prévention, dont l'efficacité n'est plus à démontrer, est la bienvenue.

Pourtant, d'autres méthodes de prévention, prometteuses, gagneraient à être davantage mises en lumière. C'est le cas de la prophylaxie ou du traitement comme prévention, qui ont démontré leur potentiel.

Lutter contre le sida ne saurait cependant se résumer au fait de combattre le virus. Vaincre le sida, c'est également avoir raison de toutes les formes de sérophobie, mettre à bas toutes les contre-vérités, toutes les idées reçues qui circulent encore à propos de la maladie et des personnes qui en souffrent.

Les discriminations persistent, lors d'entretiens d'embauche ou de la négociation d'un emprunt bancaire, alors qu'une personne séropositive sous traitement dispose d'une espérance de vie comparable à celle d'une personne en bonne santé.

Madame la secrétaire d'État, alors que la France accueillera en 2019 la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, pouvez-vous nous détailler

la stratégie que vous comptez mettre en œuvre afin d'atteindre l'objectif fixé par le Programme commun des Nations unies sur le VIH – ONUSIDA – d'éradiquer l'épidémie et ses conséquences d'ici à 2030 et de faire de cet événement une véritable réussite politique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM. – Mme Sylvia Pinel applaudit également.*)

Mme Émilie Bonnivard. Vingt secondes de trop !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.* Monsieur le député, je connais votre engagement et votre travail à la tête du groupe d'études constitué sur le sujet. Je sais que le Gouvernement pourra vous compter à ses côtés pour les combats à venir.

Je vous remercie pour votre question, qui me permet de rappeler les engagements de la France pour en finir avec l'épidémie du sida d'ici à 2030. Toutes les personnes vivant avec le VIH doivent connaître leur statut. Quant à celles qui connaissent leur séropositivité, elles doivent avoir accès aux traitements.

En France, le dépistage des personnes ignorant leur séropositivité doit progresser pour enrayer l'épidémie cachée du VIH. Comme vous l'avez rappelé, près de 6 000 personnes ont découvert leur séropositivité en 2016. Notre objectif est d'améliorer le dépistage et, surtout, de le rendre plus précoce, en diversifiant les outils.

On ne peut pas accepter que des jeunes puissent croire que le VIH a disparu ou que le sida est une maladie classique, qui se guérit. Les chiffres relatifs à l'utilisation du préservatif sont inquiétants. C'est pourquoi, comme vous l'avez également rappelé, le Gouvernement a décidé d'inscrire un préservatif sur la liste des produits et des prestations remboursables. Cela signifie qu'un préservatif pourra faire l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie sur prescription.

Nous expérimenterons également un parcours de prévention en santé sexuelle, qui, en lien avec des professionnels, donnera aux jeunes un accès gratuit à des préservatifs dans trois régions, pendant trois ans.

Enfin, la France a fait figure de pionnière en matière de prophylaxie pré-exposition – PrEP – au VIH : elle a en effet été le premier pays européen à l'autoriser et à la prendre en charge à 100 %.

Comme vous le dites avec raison, il nous faut aussi agir pour faire connaître ce traitement préventif, et faire savoir qu'une charge virale indétectable évite la transmission du VIH, notamment pour lutter contre la stigmatisation des personnes touchées.

Nous sommes pleinement engagés dans ce combat. Je sais que nous pourrions compter sur les députés de tous les bancs pour soutenir notre action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean François Mbaye](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1474

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 décembre 2018](#)